



Noyé dans une série d'approximations, d'incohérences, d'affirmations sans la moindre preuve, doublé d'un manque absolu de fondement et de démarche juridique conséquente, le dossier de ce haut cadre de banque choisi par l'Etat du Cameroun pour l'occupation du poste de directeur général adjoint de la Scb-Cameroun et inculpé aux côtés d'Edgar Alain Mebe Ngo'o de complicité de détournement et de blanchiment de capitaux, charrie un torrent de questionnements.

Mars 2019-mars 2022. Deux ans déjà que Victor Emmanuel Menye subit les sévices de l'injustice. Deux ans déjà que sa famille et son conseil vivent dans le martyr de l'impatience, convaincus que le droit sera enfin dit et que la Justice triomphera. Entre découragement, désespoir et dépit, les jours semblent se suivre et se ressembler pour le pauvre détenu, miraculeusement inculpé aux côtés de Mebe Ngo'o pour complicité de détournement et de blanchiment de capitaux, portant sur un total de plus de 38 milliards Fcfa. Au fil des procès qui s'éternisent au Tribunal criminel spécial (Tcs), et à l'analyse des faits, des avocats soutiennent pourtant que son dossier est archi-vide ; il ne contient aucun élément à charge.

Plus grave, aucun support ne lui a jamais été présenté tant lors de l'enquête préliminaire que par le juge d'instruction pour établir l'existence de ces infractions qui lui sont ainsi reprochées. Et comme si cela ne suffisait pas, il est refusé à celui qui est encore mandataire social de la Scb-Cameroun, toute possibilité de garantie de représentation ou de caution bancaire. De quoi interroger ce que beaucoup qualifient aujourd'hui d'« acharnement judiciaire » d'une violence et d'un brutalisme absurde pour reprendre l'intellectuel Achille Mbembe.

Incongruité notoire du Ministère public

D'ailleurs, certains analystes soutiennent mordicus que ce procès connaît une incongruité notoire dès son entame : le ministère public présente l'accusation uniquement à l'aide des pièces. Les documents relatifs aux marchés dits fictifs et/ou surfacturés sont produits pour soutenir l'infraction de détournement et nulle part dans ces documents ne figure le nom d'Emmanuel Victor Menye comme signataire, bénéficiaire direct ou indirect, membre de quelque commission que ce soit dans les procédures de passation et d'exécution. Bien plus aucun de ces marchés n'est payé par le compte du Mindef à la Scb-Cameroun mais tous depuis les comptes du Trésor public. Une vraie nébuleuse !

« Dans ses réquisitions intermédiaires du 10 mai 2021, qui sont sans rapport avec les éléments produits pour soutenir la présentation de l'accusation, le ministère public dans un tour de passe-passe magique incrimine Victor Emmanuel Menye dans une série d'approximations, d'incohérences, d'affirmations sans la moindre preuve et tout ceci avec un manque absolu de fondement et de démarche juridique conséquente. Notamment cette accusation de la Scb et du groupe Attijariwafa Bank transformé par Victor Emmanuel Menye comme plaque tournante du blanchiment, sans produire le moindre document qui aurait pu faire croire que cela pourrait exister vraiment. En tant que parquet qui se veut un tant soit peu sérieux dans la recherche de la vérité, le minimum aurait été dans ce cas d'inculper la Scb et du groupe Attijariwafa Bank en complicité », commente un analyste chez nos confrères d'actucameroun.

Pour cerner les contours de l'affaire qui l'a conduit dans les profondeurs abyssales, il faut remonter en août 2018, lorsque l'Agence nationale d'investigation financière (Anif) réagit à une correspondance du ministre secrétaire général de la présidence de la République portant en objet : « la situation de Mag Force au Cameroun ». Dans sa réponse, le directeur de l'Anif commence par donner des informations financières et bancaires sur mes-sieurs Mebe Ngo'o, Mbangue, Mboutou et dame Mebe, sans rapport avec l'objet de la lettre du Sg/Pr à moins que ces informations soient sollicitées par téléphone ou courrier séparé. La première curiosité est que l'Anif rende des comptes au « Vice-dieu » alors que ni dans ses missions ni ses attributions, son décret de création ne l'ai pas prévu comme chef hiérarchique de l'Anif ou comme destinataire des résultats de ses investigations.

De témoin à coupable

Ensuite, l'Anif donne enfin des informations sur Mag Force Cameroun, ses actionnaires, sa domiciliation bancaire. Ce qu'il y'a de plus intrigant, c'est que le nom de Victor Emmanuel Menye n'apparaît nulle part dans cette correspondance. Plus grave, le compte de Mag Force Cameroun est domicilié à la Société générale Cameroun et non à la Société commerciale de banque Cameroun où Monsieur Menye assure les fonctions de Directeur adjoint depuis le 7 septembre 2012. Sur la base de cette lettre transmise au Procureur général près du Tribunal criminel spécial le 29 janvier, l'autorité judiciaire a prescrit aux officiers du Tcs de procéder à des mesures conservatoires le 31 janvier à l'encontre de Mebe, Mbangue, Mboutou et dame Mebe notamment : le retrait de passeport, l'interdiction de sortie du territoire, et le blocage des comptes bancaires.

Autre curiosité, aucun responsable de Mag Force Cameroun n'est inquiété. Sieur Menye

participe librement au conseil d'administration de la Scb le 7 février 2019 à Casablanca au Maroc. Après le passage des mis en cause à partir du 14 février 2019, aux auditions des fins limiers du Tcs, l'infortuné est convoqué comme témoin le 18 février 2019. Sur quelles bases les enquêteurs du Tcs ont posé aux personnages sus-cités, des questions sur Menye ? Y a-t-il eu un document parallèle ou des instructions téléphoniques pour procéder à ces interrogatoires ? Toujours est-il que l'ex Dga de la Scb est convoqué au Tcs comme témoin le 18 février 2019. Toute chose qui ne l'a guère empêché de se rendre à une réunion de la Cobac le 25 février 2019 à Libreville. Bien qu'ayant sur lui des visas en cours de validité pour le Maroc et la France, il rentre au Cameroun sans aucune inquiétude et en toute confiance.

Violation de l'article 311 du Code de procédure pénale

Convoqué de nouveau le 5 mars 2019 comme suspect cette fois, il est mis en garde à vue, et en détention provisoire le 8 mars 2019. Le Juge d'instruction Jean Betea motive sa décision sur les infractions suivantes : complicité et coaction de détournement de biens publics avec Mebe Ngo'o et Robert Francetti à concurrence de 1,3 milliards Fcfa ; complicité et coaction de blanchiment aggravé de capitaux avec l'ex Mindef et Robert Franchetti à hauteur de 1,3 milliards Fcfa. « Cette privation de liberté au sieur Menye a été prise arbitrairement et illégalement par le Juge sur aucune base légale. Uniquement sur la base des déclarations d'un mis en cause sans un recoupement quelconque. Ce qui est strictement et de manière permanente en violation de l'article 311 du Code de procédure pénale du Cameroun », commente un avocat qui a requis l'anonymat. Cet article indique que le tribunal ne peut fonder sa décision sur des déclarations d'un coaccusé si elles ne sont pas corroborées par un témoin hors de la procédure, ni des éléments probants de preuve. A date, « rien, absolument rien n'est à charge contre monsieur Menye Ni les témoignages des responsables du Mindef, ni le retour des commissions rogatoires de Belgique, de France n'incriminent monsieur Menye ».

Bien plus, sieur Franchetti, promoteur de Mag Force, dans sa réquisition indique que sieur Menye ne l'intéressait pas ne faisant pas partie du personnel du Mindef et sa structure ne travaillant pas avec la Scb et le Groupe Attijari Wafa Bank. Plus intrigant, le Ministère public a déclaré lors des audiences, que les marchés surfacturés, et fictifs sont les moyens du détournement. Sur les 67 marchés querellés, Menye n'est ni signataire, ni bénéficiaire directe ou indirect de ces marchés. Bien plus, Menye est une victime collatérale des affabulations de Maxime Léonard Mbangue.

Affabulations

Menteur patenté et affabulateur hors pair, Mbangue a affirmé sans coup-férir, avoir travaillé comme cadre de banque à la Standard Chartered Bank. Pourtant, il est incapable d'expliquer à la Cour ce qu'on appelle un montage financier ou encore si cette action est pénalement répréhensible. Le même Mbangue a dit avoir été cadre de banque à la Standard Chartered Bank. Investigations faites, cela n'a jamais été possible. D'ailleurs, il a été incapable de présenter les étapes pour ouvrir un compte dans une banque nationale ou encore présenter les missions d'un expert financier. Suffisant pour en conclure que le dossier reposait illégalement sur les déclarations d'un affabulateur. Pour les observateurs avertis, la conclusion qui s'impose est qu'il y a une main noire dans cet acharnement et ce harcèlement judiciaire destructeur derrière Victor Emmanuel Menye. Vous avez dit « procès kafkaïen » ?

Le Messenger